



# Communiqué

Date: 7 janvier 2021

---

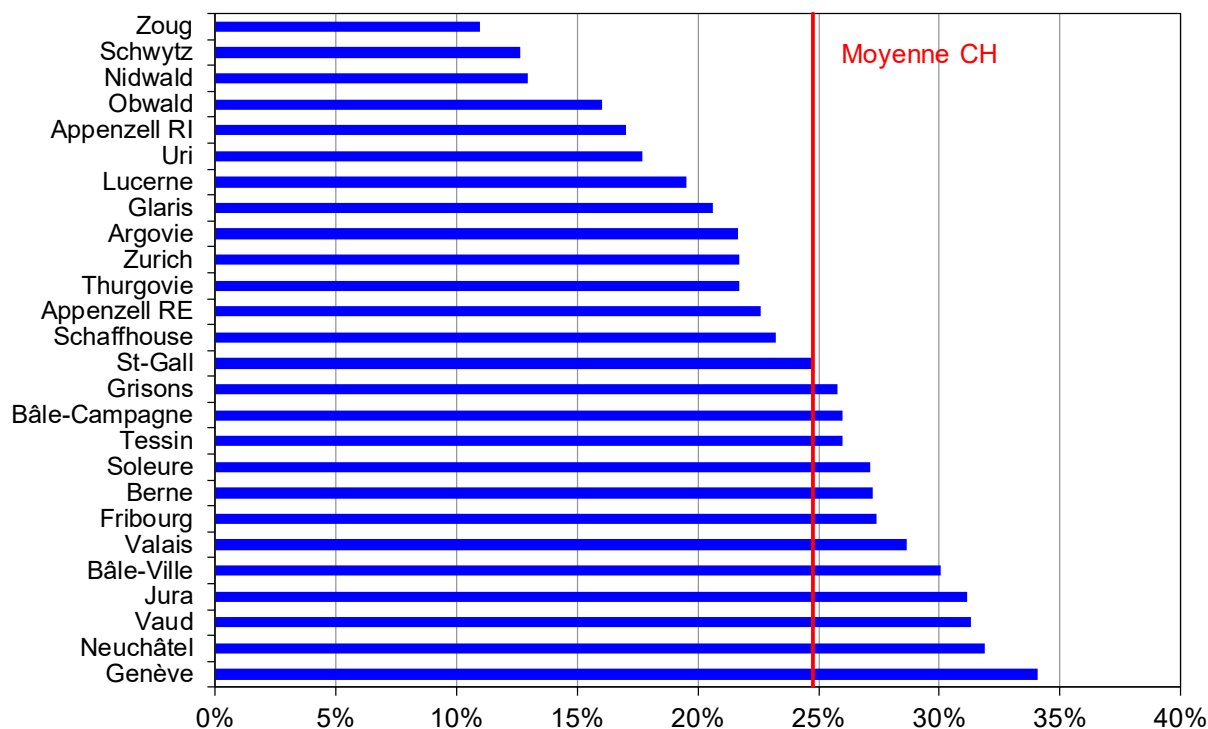
## La charge fiscale des cantons et des communes en léger recul

**En moyenne suisse, les impôts grèvent près d'un quart du potentiel de ressources des cantons et des communes. Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué. Par rapport à l'année de référence précédente, la charge fiscale de deux tiers des cantons a diminué, comme le montre l'indice 2021 de l'exploitation du potentiel fiscal calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Cet indice montre dans quelle proportion les contribuables sont, en moyenne, soumis aux impôts des cantons et des communes.**

En moyenne suisse, le potentiel de ressources est grevé de redevances fiscales cantonales ou communales à hauteur de 24,7 %. Cette valeur résulte de la somme des redevances fiscales des cantons et des communes, divisée par le potentiel de ressources de toute la Suisse. Le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons. Dix-sept cantons ont réduit leur indice de l'exploitation du potentiel fiscal, même si, pour nombre d'entre eux, le recul est modeste par rapport aux années précédentes. Le canton de Berne a enregistré la plus forte baisse. Huit cantons affichent une augmentation de cet indice, en particulier Fribourg et Schwyz. L'exploitation du potentiel fiscal de l'ensemble de la Suisse a légèrement diminué par rapport à l'année de référence précédente (2020: 24,9 %).

Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué. En particulier aux deux extrémités de l'échelle, l'ordre reste pratiquement identique. L'exploitation du potentiel fiscal demeure largement inférieure à la moyenne suisse dans les cantons de Suisse centrale Nidwald, Schwyz et Zoug, ce dernier affichant le taux le plus bas (11 %). La charge fiscale est à nouveau la plus forte dans certains cantons de l'ouest du pays et à Bâle-Ville, le canton de Genève restant au bas de l'échelle (34,1 %). L'ordre au milieu de l'échelle n'a guère évolué. Sur l'ensemble de l'échelle, les changements de position les plus importants concernent les cantons de Berne (qui remonte de deux rangs) et de Fribourg (qui recule de trois rangs).

Exploitation, en 2021, du potentiel fiscal par canton en % :



#### Qu'entend-on par indice de l'exploitation du potentiel fiscal?

Il convient d'interpréter l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de manière analogue à la quote-part fiscale, qui est déterminée pour l'ensemble du pays. À la différence de la quote-part fiscale, les redevances fiscales ne sont pas exprimées par rapport au produit intérieur brut (PIB), mais par rapport au potentiel de ressources, tel que le définit la péréquation financière nationale.

Publié depuis 2009, l'indice reflète la charge fiscale globale par canton. Il indique ainsi dans quelle mesure les contribuables sont soumis aux redevances fiscales des cantons et des communes. Il ne permet toutefois pas d'en déduire les barèmes fiscaux et les taux d'imposition, car les différences au niveau de l'exploitation du potentiel fiscal peuvent aussi être liées au fait que la proportion que représentent les divers types d'impôts peut varier d'un canton à l'autre.

Pour effectuer les calculs, l'AFF se fonde sur les chiffres de la péréquation financière et de la statistique financière. L'indice 2021 de l'exploitation du potentiel fiscal représente le rapport entre les recettes fiscales cantonales et communales effectives (moyenne des années 2015 à 2017) et le potentiel de ressources pour l'année de référence 2021 (également fondé sur la moyenne des années 2015 à 2017). Déterminé sur la base des chiffres de la péréquation financière, le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons.

#### **Renseignements:**

Sarah Pfäffli, Communication de l'Administration fédérale des finances AFF, n° tél. +41 58 469 18 34, kommunikation@efv.admin.ch

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Documentation de base

Communiqué

– Données de base